



Notre ADN

La Confédération nationale des Avocats (CNA) se bat depuis 1921 pour la profession d'avocat, tout particulièrement, aux côtés des petits et moyens cabinets.

A chaque projet de réforme envisagée, la voix de la CNA se fait entendre pour l'équilibre des droits de la défense et la place de l'avocat.

Au cours des dernières années, les élus de la CNA au CNB ont impulsé des avancées significatives pour notre profession, notamment :

- Un observatoire de la profession modernisé et prospectif,
- Un règlement intérieur harmonisé de nos écoles,
- La procédure participative conventionnelle par avocats,
- Une réforme majeure en matière de publicité professionnelle,
- Des initiatives soutenant le développement de la fiducie,
- Une refonte des outils numériques.

Pour défendre notre indépendance, nos élus :

- Se sont fermement opposés aux réformes tendant à l'entrée de capitaux extérieurs dans nos structures, et à toute dérive assimilant l'avocat à un commerçant (article 111 Loi Macron),
- Ont combattu l'idée de l'avocat salarié en entreprise mais promu le développement de l'avocat des entreprises.

La CNA c'est aussi :

- « Entre Avocats » : un service gratuit pour les jeunes confrères qui rencontrent des difficultés, intégrant le référent harcèlement,
- Des formations régulières, sur tout le territoire, ouvertes à tous les avocats,
- Une assistance aux adhérents, notamment, en procédure d'appel, déontologie, structures d'exercice,
- La promotion des activités annexes (mandataire sportif, mandataire en transaction immobilière, avocat fiduciaire...).

**Pour que l'avocat ne soit plus le fusible d'un système judiciaire défaillant,
il nous faut Agir, Anticiper, et Défendre.**